

Pour agir, l'administration requiert des moyens humains. Ceux-ci se traduisent par le recrutement d'un nombre conséquent d'agents qui, ensemble, forment ce qu'il est convenu d'appeler la fonction publique.

Les agents de la fonction publique sont, pour l'essentiel, assujettis à deux régimes juridiques possibles : les uns sont statutaires, les autres contractuels. Tous n'en sont pas moins requis de respecter les devoirs qui s'imposent à eux, comme ils bénéficient, dans le même temps, de droits.

La question se pose de savoir dans quelle mesure la méconnaissance des devoirs de la charge publique qu'assume chaque agent peut conduire à des sanctions, non pas pénales ou civiles, mais disciplinaires. C'est ici que le droit disciplinaire de la fonction publique apparaît. Il se présente comme l'ensemble des règles instituées en vue de prévenir la méconnaissance des devoirs de l'agent et, au besoin, d'en assurer la répression.

C'est aux nombreuses interrogations que suscite la discipline dans la fonction publique, tant statutaire que contractuelle, que le Centre Montesquieu d'études de l'action publique de l'UCLouvain a choisi de consacrer son prochain colloque. Le colloque, tout comme l'ouvrage qui en contiendra les actes et qui sera édité le même jour, donnent l'occasion à nombre des meilleurs spécialistes belges en la matière de répondre à ces questions.

Louvain-la-Neuve

Jeudi 23 mars 2023

# La discipline dans la fonction publique

## INFORMATIONS PRATIQUES

**LIEU** Université catholique de Louvain  
1348 Louvain-la-Neuve

**INSCRIPTION** [www.uclouvain.be/centre-montesquieu](http://www.uclouvain.be/centre-montesquieu)

**PRIX**  
Inscription, ouvrage (distribué le jour du colloque) : 230 euros

**AGREMENT**  
Formation agréée par Avocats.be à concurrence de 7 points  
Demande d'agrément en cours auprès de l'IFJ

**COORDINATION SCIENTIFIQUE**  
David RENDERS, professeur à l'UCLouvain

Informations complémentaires : Mme Magali Dupont  
010 47 47 11



08h45 *Accueil café*

09h10 **Introduction : Au fondement de la discipline dans la fonction publique**, par Philippe BOUVIER, *maître de conférences invité à l'UCLouvain, auditeur général honoraire au Conseil d'État*

Sous la présidence de David RENDERS,  
*professeur à l'UCLouvain, avocat*

#### La faute disciplinaire

09h30 **La faute disciplinaire de l'agent statutaire**, par Aube WIRTGEN, *professeure à la VUB, avocate*, et Margaux DE BACKER, *avocate*

09h50 **La faute disciplinaire de l'agent contractuel**, par Damien FISSE, *conseiller à la cour d'appel de Mons*

#### La sanction disciplinaire

10h10 **La sanction disciplinaire de l'agent statutaire**, par Frédéric GOSSELIN, *conseiller d'État, chargé de cours à l'ULB*

10h30 **La sanction disciplinaire de l'agent contractuel**, par Pierre JOASSART, *avocat, collaborateur scientifique à l'UCLouvain*, et Aurore VOLDERS, *attachée-juriste à la Chambre des représentants, assistante à l'UCLouvain*

10h50 *Pause-café*

#### Les garanties procédurales

11h20 **Les garanties procédurales de l'agent statutaire**, par Pauline ABBA, *avocate, assistante à l'UCLouvain*, Caroline DELFORGE, *avocate, assistante à l'UCLouvain*, et LAURIE LABRUYÈRE, *juriste d'entreprise*

11h40 **Les garanties procédurales de l'agent contractuel**, par Vincent VUYLSTEKE, *avocat*, et Stéphanie DE SOMER, *professeure à l'Université Antwerpen, avocate*

#### L'articulation avec la procédure pénale

12h00 **L'articulation avec la procédure pénale**, par Raphaël BORN, *conseiller d'État, maître de conférences invité et assistant à l'UCLouvain*, Aurore PERCY, *auditeur au Conseil d'État, assistante à l'UCLouvain*, et Gautier PIJCKE, *auditeur du travail du Brabant wallon*

12h20 *Lunch*

Sous la présidence de Benoît PLESSIX,  
*professeur à l'Université de Paris-Panthéon-Assas*

#### Les mesures préventives

13h50 **Les mesures préventives et l'agent statutaire**, par Jean LAURENT, *avocat*, et Judith MERODIO, *avocate, collaboratrice scientifique à l'ULiège*

14h10 **Les mesures préventives et l'agent contractuel**, par Filip DORSSEMONT, *professeur à l'UCLouvain*

#### Les recours ouverts à l'agent statutaire

14h30 **Les recours internes**, par Benoît CUVELIER, *premier auditeur chef de section au Conseil d'État, maître de conférences à l'UNamur*, et Claudine MERTES, *premier auditeur au Conseil d'État*

14h50 **Les recours externes**, par Cédric MOLITOR, *avocat, collaborateur scientifique à l'UCLouvain*

15h10 *Pause-café*

#### Les recours ouverts à l'agent contractuel

15h30 **Les recours internes et externes ouverts à l'agent contractuel**, par Ivan FICHER, *avocat, enseignant à l'USL-B*, et Laure DEMEZ, *avocate honoraire, juriste d'entreprise, chercheuse associée à l'USL-B, collaboratrice scientifique à l'UCLouvain*

#### La radiation

15h50 **La radiation**, par Benoît CAMBIER, *avocat*, et Noémie CAMBIER, *avocate, collaboratrice scientifique à l'UCLouvain*

16h10 **Conclusions : Quel avenir pour la discipline dans la fonction publique ?**, par Francis DELPÉRÉE, *professeur émérite de l'UCLouvain*

16h30 *Cocktail*